

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

**DECISION DU MAIRE n°135/2025
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

OBJET : Avenant modification dénomination sociale Inetum software par la société Nexpuplica France.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté 240/2024 du 28 aout 2024 portant délégation de signature à Monsieur ZERDOUN en matière de commande publique,

CONSIDERANT la nécessité de signer l'avenant dit de modification de dénomination sociale de la société Inetum software par la société Nexpuplica France.

D E C I D E :

Article 1 : De procéder à la signature de l'avenant portant sur la modification de la dénomination sociale du titulaire sus-désigné avec la société Nexpuplica France sise 3-10 rue Mozart, immeuble « concept » – 92110 CLICHY.

Article 2 : Le présent avenant prend effet à compter du 19 mars 2025.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie

Fait à Roissy-en-Brie, le 23 septembre 2025

Par délégation du Maire,
Le 1er Adjoint en charge de la
Commande Publique,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jonathan ZERDOUN".

Jonathan ZERDOUN